

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois et le trente et un mars à dix-huit heures le Conseil Municipal de la Commune de LES OMERGUES, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alain COSTE, Maire.

Présents : Mesdames BOUCHET Françoise, KATSAOUNIS Carole et Messieurs COSTE Alain, BUCHER Lionel, CHESNEAU Benjamin, FOLCHER Max et KATSAOUNIS Bruce.

Absents excusés : Madame COSTE Sylvie, Messieurs DE BRUYNE Vincent, TASSIN Michel.

Secrétaire de séance : Monsieur CHESNEAU Benjamin

Convocation du 24/03/2023

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 7

Objet : VOTE DU TAUX DES TAXES 2023.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux des taxes appliqués en 2022, soit :

- Taxe Foncière Bâti : 27.97 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 13.92 %

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux pour l'année 2023 et indique que le taux de Taxe Habitation sur les résidences secondaires (RS) est de 3.17 % et invite le Conseil Municipal à délibérer sur cette proposition.

Le Conseil, à l'unanimité,

- décide de ne pas augmenter les taux des taxes pour 2023, lesquels sont les suivants :

- Taxe Foncière Bâti : 27.97 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 13.92 %
- Taxe Habitation RS : 3.17 %

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, LES OMERGUES le 03 avril 2023,

Le Maire,

Alain COSTE



Le secrétaire
Benjamin CHESNEAU

